

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 15 JAN. 2014

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET  
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

NOR : BUDB1400207C  
N° interne: DF-IBPB-14-3358

*A l'attention des Mesdames et Messieurs  
les responsables de la fonction financière ministérielle,  
les directeurs des affaires financières  
et les responsables de programmes*

**Objet : Lancement de la procédure budgétaire 2014 - réunions techniques**

P.J. : 1 dossier

La procédure budgétaire qui démarre devra permettre l'élaboration du budget triennal 2015-2017 et du projet de loi de finances (PLF) pour 2015 d'ici à l'été prochain. Cette procédure s'insère dans le cadre pluriannuel défini avec nos partenaires européens et approuvé par le Parlement, devant nous permettre de parvenir à l'équilibre structurel de nos finances publiques d'ici à la fin du quinquennat.

Compte tenu de l'ampleur des économies nécessaires pour atteindre cet objectif, la procédure budgétaire sera cette année rénovée et démarrera plus tôt que les années précédentes.

Elle débutera par un cycle de **réunions techniques, entre le 27 janvier et le 15 février 2014**, auxquelles seront conviées les directeurs des affaires financières, les responsables de la fonction financière et les responsables de programme.

Les réunions techniques poursuivront les deux objectifs suivants :

- analyser l'exécution de l'année 2013, afin de préparer l'élaboration des rapports annuels de performances pour 2013 ;
- instruire les premiers travaux relatifs au PLF pour 2015 et au prochain budget pluriannuel en examinant le tendancier de la dépense et les principales économies structurelles qui seront mises en œuvre entre 2015 et 2017.

Ainsi, à l'issue d'une analyse partagée de **l'exécution 2013** et d'une première prévision d'exécution pour 2014 pour les crédits hors titre 2, la masse salariale, les emplois et les budgets des opérateurs, une attention particulière sera portée sur **l'évolution tendancielle de la dépense** sur la période 2015-2017. Cette discussion sera approfondie, particulièrement sur les dépenses à forts enjeux et dont la nature permet d'en identifier les sous-jacents tendanciers : dépenses de guichet, masse salariale de l'État et des opérateurs, échéanciers de crédits de paiement et contrats de plan État-régions.

Par ailleurs, **les conférences techniques devront être l'occasion d'échanger, pour chacune des annuités du prochain budget triennal, sur les économies structurelles et à fort rendement budgétaire qui seront mises en œuvre au sein de votre ministère.** Elles feront l'objet d'échanges et d'approfondissements continus avec mes services durant toute la procédure budgétaire.

Diffusion générale

Une analyse fine de la capacité contributive des agences, dont les opérateurs, au redressement des comptes publics, sera également menée dès les conférences techniques.

**J'insiste sur l'importance de l'ensemble de ces travaux dont la qualité technique et l'exhaustivité sera une condition essentielle au bon déroulement de la suite de la procédure budgétaire.**

\* \* \*

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires en amont des réunions techniques, notamment pour identifier les agences qui seront examinées et pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

Les annexes à la présente circulaire précisent les différents points à l'ordre du jour des réunions techniques et décrivent le format des fiches et tableaux attendus. J'attire en particulier votre attention sur :

- la mise en cohérence des tableaux demandés sur les emplois et la masse salariale de l'État avec la maquette du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (annexe 2) ;
- l'annexe concernant vos propositions de réformes et l'assiette de contribution au CAS Pensions des opérateurs de l'État devra être renseignée avec précision (annexe 3).
- la mise en place à compter du PLF 2015 du vote des plafonds d'autorisations d'emplois des opérateurs en ETPT.

En outre, les conférences techniques seront également l'occasion d'un premier échange avec vos interlocuteurs budgétaires et fiscaux sur les dépenses fiscales rattachées à votre champ de compétence ministériel.

Enfin, à ce stade de la procédure budgétaire, vous retiendrez les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) de 1,3% en 2014, puis 1,75% à compter de 2015 ;
- croissance du PIB en volume 0,9 % en 2014, 1,7% en 2015 puis 2 % à compter de 2016.

**Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels cinq jours avant la date de la réunion technique.** Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité du respect des délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux de la procédure budgétaire.

Pour le Ministre délégué et par délégation  
Le Directeur du budget



—  
Denis MORIN